

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250828-d-2025-37-AU
Date de télétransmission : 03/09/2025
Date de réception préfecture : 03/09/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (C.I.G.) – Protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus
Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (C.I.G.) dont le siège social est situé 15 rue Boileau – 78000 Versailles, face aux départs non remplacés de plusieurs médecins du service de médecine préventive, a été dans l'obligation de suspendre la convention par laquelle il proposait d'assurer le suivi médical des agents au moyen notamment d'examens de laboratoire,
Considérant que le service de médecine préventive du C.I.G. propose de poursuivre les examens de laboratoire d'analyses, l'interprétation de leurs résultats ainsi que leur envoi aux agents.

DECIDE

DE SIGNER le protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire des agents de la Ville, pour une durée de deux ans. Le recouvrement des frais est assuré par le C.I.G. en fonction des examens de laboratoire pratiqués selon le tarif en vigueur.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 28 août 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT